

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 10 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 06 octobre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphaël BENOIT, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Jean Pierre BUERBA procuration à Nadine DESMARAIS

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Baptiste GRANGE

Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022** est approuvé à l'unanimité.

TARIFS CAMPING 2023

(90-2022)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle proposition de grille tarifaire 2023 pour le stationnement au mois des camping-cars, des voitures + caravanes ou des tentes hors électricité.

<u>TARIFS AUX MOIS 2023</u>			
Pour un camping-car ou une voiture + une caravane ou une tente, (sans électricité)			
(2 mois minimum et 4 personnes maximum)			
Janvier	150 €.	Juillet	350 €
Février	150 €.	Août	350 €
Mars	150 €.	Septembre	200 €
Avril	150 €.	Octobre	125 €
Mai	150 €.	Novembre	125 €
Juin	200 €.	Décembre	125 €
+ Électricité tarif jour ou au forfait			

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'augmentation des tarifs 2023 proposés pour le camping municipal.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau